

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 septembre 2024

DEL_20240925_06

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

22

26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Hommage aux
apprentis morts à la
guerre**

**Convention de
coopération
technologique avec le
Lycée Aristide Briand**

**Approbation et
autorisation de
signature**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER
Hervé MORICE – Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX
Stéphanie BURNEL (absente de 19h00 à 19h15) – Eric MEIGNEN
Denis ROULAND – Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT
Yannick BEAUVAIS (arrivé à 19h54) – Cécile OLIVIER
Marjorie GARCIA – Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO
Brieg PICAULT – David PELON – Didier NOUZILLEAU – Alain DESMARS
(départ à 19h47)

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

-
- Benoît PICHARD à Myriam LEROUX
- Magali MACE à Cécile OLIVIER
- Françoise HAFFRAY à David PELON
- Cécile NICOLAS à Didier NOUZILLEAU
- Alain DESMARS à Gilles BRIAND (à partir de 19h47)

Absents : Michel CONANEC -Aurélie LE GUNEHEC

Marjorie GARCIA a été nommé(e) pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

26 septembre 2024

Et que la convocation
avait été faite le

18 septembre 2024

La Ville de Trignac a souhaité rendre hommage aux apprentis morts à la guerre à travers une plaque commémorative qui sera apposée sur la façade de l'hôtel de Ville.

Aussi elle a souhaité solliciter le lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire pour la conception et la réalisation d'une plaque commémorative, afin d'inscrire sa démarche dans une coopération technologique.

Afin de participer aux frais liés aux matières premières et autres frais, la Ville de Trignac versera une participation financière d'un montant maximum de 2000 €, dont le détail est précisé en annexe de la convention.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Lycée Aristide Briand afin de déterminer les conditions de conception et de réalisation de la plaque commémorative ainsi que les conditions financières.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU la Convention de coopération technologique avec le lycée Aristide Briand, annexée à la présente délibération,

VU l'avis de la commission Finances en date du 16 septembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver la convention de coopération technologique avec le lycée Aristide Briand, annexée à la présente délibération,
- **Article 2** : De dire que la participation financière relative à cette convention sera d'un montant maximum de 2000 € sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réellement engagées,
- **Article 3** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération technologique avec le lycée Aristide Briand,
- **Article 4** : Les crédits sont inscrits au budget principal de Commune de Trignac pour l'exercice 2024.
- **Article 5** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :